



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 29 avril 2019 à 18h30

- Décide de soutenir le FAR ;
- Décide d'accorder son autorisation pour la construction en limite de propriété sur parcelle sise route de Burtigny 12, sous réserve de l'accord des voisins directs (affaire privée) ;
- Décide de rembourser les taxes de raccordements avancées lors de la délivrance d'un permis de construire qui est dorénavant échu (travaux pas débutés), projet initialement prévu sur parcelle sise rue du Battoir 3 ;
- Décide de procéder à l'installation de barrières hivernales sur la route des Montagnes ;
- Décide de pourvoir à l'abattage des arbres sis sur la parcelle N° 18 (camping) - le locataire ayant dénoncé son contrat – et de laisser cet emplacement libre de tout aménagement et de l'affecter à une aire de jeux.

La Municipalité